

2008/8781 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 4 000 € A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES POUR L'ORGANISATION DES "CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS 2008" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise, au Palais des Sports de Gerland, les Championnats de France Seniors, les samedi 16 et dimanche 17 février 2008.

Ces championnats regroupent les athlètes masculins et féminins issus des sélections régionales et des équipes de France. L'enjeu principal de ces championnats est la sélection des athlètes qui représenteront la France aux prochains Jeux Olympiques de Pékin.

La fédération organisatrice souhaite optimiser sa collaboration avec la Ville de Lyon pour amplifier la réussite de cet événement majeur, notamment :

- réaliser une compétition de référence, vitrine nationale du taekwondo ;
- promouvoir le taekwondo lyonnais et Rhône-alpin ;
- conquérir un nouveau public et susciter de nouvelles vocations.

Le budget prévisionnel de ces championnats s'élève à 35 000 € dont 10 100 € pour l'hébergement et la restauration, 16 400 € pour l'encadrement sportif.

La Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées sollicite la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention de 4 000 €.»

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 4 000 € est allouée à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées pour l'organisation des Championnats de France Seniors 2008.

2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 3917, article 6574, fonction 415, programme SPF 12 « événements sportifs de proximité », opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD